MITAINE AFYM, Audit For You !

Missions comptables - Audit légal - Audit Contractuel - Missions juridiques et fiscales - Missions sociales, Expertise et conseil de gestion - Conseil en organisation - Formation

ASSOCIATION ASETIS

121 chemin Casabona
97410 Saint Pierre
Siret : 408 888 469 00033
NAF : 9499Z

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2018

MITAINE – AFYM
383 Avenue Bourbon 97440 Saint André
SIRET: 539 758 144 00031
06 92 74 49 86 / 02 62 30 76 18
pm@afym.eu/www.afym.eu
Expert comptable,
inscrit au Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables Réunion
Commissaire aux comptes inscrit à la CRCC de la Réunion

Bilan médico-social

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	6 000	6 000		-31 964	31 964
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	4 673	4 243	430		430
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	72 066	6 021	66 044	68 927	- 2 883
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	222 678	138 938	83 740	132 556	- 48 816
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations corporelles en cours	32 600		32 600		32 600
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	17 117		17 117	1 720	15 397
Immobilisations reçues en affectation					
Terrains					
Constructions					
Installation tech., matériel & outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations affectées, concédées ou mises à dispo.					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuile					
Autres titres immobilisés	14 999		14 999		14 999
Prêts					
Autres immobilisations financières	4 694		4 694	3 799	895
TOTAL (I)	**374 827**	**155 202**	**219 625**	**175 039**	**44 586**
Comptes de liaison (1)					
TOTAL (II)					

Bilan médico-social

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Stocks et en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Budgets annexes					
Créances (2)					
Avances et acomptes versés sur commandes	19 686		19 686	1 686	18 000
Créances usagers et comptes rattachés (3)	2 100		2 100	1 800	300
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	320		320		320
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	26 620		26 620	28 400	- 1 780
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	1 438 541		1 438 541	1 319 488	119 053
Charges constatées d'avance	281		281	7 659	- 7 378
TOTAL (III)	**1 487 549**		**1 487 549**	**1 359 033**	**128 516**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**1 862 376**	**155 202**	**1 707 174**	**1 534 071**	**173 103**

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement ou service entre ce dernier et les autres établissements et services concernés.

(2) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an :

(3) Dont créances mentionnées à l'article R. 314-96 du code de l'action sociale et des familles.

(2) Bilan médico-social (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	39 500	39 500	
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Legs et donations			
. Subventions d'investissement sur biens renouvelables			
. Ecarts de réévaluation			
Réserves			
. Excédents affectés à l'investissement	552 239	422 239	130 000
. Réserves de compensation	121 246	91 246	30 000
. Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	32 200	20 000	12 200
. Autres réserves			
Report à nouveau			
. Report à nouveau (gestion non contrôlée)	332 681	279 726	52 955
. Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-18 042	-25 863	7 821
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Dépenses non opposables aux tiers financeurs			
. Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	174 441	232 976	- 58 535
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	66 793		66 793
Provisions réglementées			
. Couverture du besoin en fonds de roulement			
. Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	70 399	78 411	- 8 012
. Réserves des plus-values nettes d'actif			
. Immobilisations grevées de droits			
TOTAL (I)	**1 371 457**	**1 138 235**	**233 222**
Comptes de liaison			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement	193 509	297 361	- 103 852
. Sur autres ressources			
Dettes (3)			
Emprunts et dettes assimilées (2) (3)	2 946	2 091	855
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	70 004	30 333	39 671
Dettes fiscales et sociales	68 671	66 052	2 619
Autres (5)	587		587
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**335 717**	**395 836**	**- 60 119**
Ecarts de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	**1 707 174**	**1 534 071**	**173 103**

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

(1) Dont compte 1201 : et compte 1291 : : résultats sous contrôle de tiers financeurs.

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :
(3) En particulier : cautions versées par le résident à leur entrée dans l'établissement :
(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :
(5) Dont fonds des majeurs protégés :

Compte de résultat médico-social

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	20 480		20 480	14 222	6 258	44.00
Montants nets produits d'expl.	**20 480**		**20 480**	**14 222**	**6 258**	**44.00**
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Dotations et produits de tarification			755 669	678 397	77 272	11.39
Subventions d'exploitation			230 587	521 139	- 290 552	-55.75
Dons						
Cotisations						
Legs et donations						
Produits liés à des financements réglementaires						
Autres produits			1 169	1 167	2	0.17
Reprise de provisions						
Transfert de charges			36 980	19 931	17 049	85.54
Sous-total des autres produits d'exploitation			**1 024 405**	**1 220 634**	**- 196 229**	**-16.08**
Total des produits d'exploitation (I)			**1 044 885**	**1 234 856**	**- 189 971**	**-15.38**
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés				2 716	- 2 716	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)				**2 716**	**- 2 716**	**-100**
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			771	4 388	- 3 617	-82.43
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges			8 012	8 551	- 539	-6.30
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			77 059	102 941	- 25 882	-25.14
Total des produits exceptionnels (IV)			**85 842**	**115 880**	**- 30 038**	**-25.92**
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			**1 130 727**	**1 353 451**	**- 222 724**	**-16.46**
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
TOTAL GENERAL			**1 130 727**	**1 353 451**	**- 222 724**	**-16.46**

Compte de résultat médico-social (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises et de matières premières				
Variation de stock marchandises et matières premières				
Autres achats non stockés	71 185	59 255	11 930	20.13
Services extérieurs	171 098	173 678	- 2 580	-1.49
Autres services extérieurs	57 782	91 864	- 34 082	-37.10
Impôts, taxes et versements assimilés	13 430	15 269	- 1 839	-12.04
Salaires et traitements	504 901	383 873	121 028	31.53
Charges sociales	101 414	82 243	19 171	23.31
Autres charges de personnels	1 909	142	1 767	N/S
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements	33 169	39 077	- 5 908	-15.12
Dotations aux provisions				
Autres charges	12	19	- 7	-36.84
Total des charges d'exploitation (I)	**954 900**	**845 420**	**109 480**	**12.95**
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)				
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	1 386	3 819	- 2 433	-63.71
Sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		271 236	- 271 236	-100
Total des charges exceptionnelles (IV)	**1 386**	**275 055**	**- 273 669**	**-99.50**
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	**956 286**	**1 120 476**	**- 164 190**	**-14.65**
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	**174 441**	**232 976**	**- 58 535**	**-25.12**
TOTAL GENERAL	**1 130 727**	**1 353 451**	**- 222 724**	**-16.46**

Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Personnel bénévole				
Total				

ASETIS

Annexes Associations 2019

Annexes Associations 2019

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 707 173,78 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 174 440,71 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 12/04/2019 par le Conseil d'administration.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Pour la gestion libre, les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Pour la gestion de l'établissement médico-social, les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux recommandations de l'avis du CNC 2007-05 du 4 mai 2007.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

L'association a mis en oeuvre la comptabilisation des immobilisations par composants :

- Préciser à compter de..., et la méthode retenue.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

Annexes Associations 2019 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	10 185	488		10 673
Immobilisations corporelles	285 535	61 225	2 300	344 461
Immobilisations financières	3 799	16 149	255	19 693
TOTAL	**299 520**	**77 862**	**2 555**	**374 827**

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement	6 000			6 000
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles **TOTAL II**	4 185	58		4 243
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	3 139	2 883		6 022
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	23 670	7 364	1 179	29 855
Matériel de transport	34 559	14 578		49 137
Matériel de bureau et informatique	51 906	7 392	1 121	58 177
Emballage récupérables et divers	1 023	747		1 770
TOTAL III	114 297	32 964	2 300	144 961
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**124 482**	**33 022**	**2 300**	**155 204**

Si l'association dispose pour l'exercice de son activité d'immobilisations sans en être propriétaire (prêt à usage, crédit-bail), une information les concernant est à donner si leur importance le justifie.

Fournir une explication en cas de reprise exceptionnelle d'amortissement. Les éléments significatifs ou importants peuvent être précisés.

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances			
Charges constatées d'avance	281	281	
TOTAL	**281**	**281**	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	2 100
Subventions/financements	26 550
Autres produits à recevoir	70
TOTAL	28 720

Annexes Associations 2019 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprises:				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise	2 500			2 500
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par organisme (1)	37 000			37 000
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)	533 485	172 200		705 685
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	**572 985**	**172 200**		**745 185**
Fonds associatifs avec droit de reprises:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables		66 793		66 793
Provisions réglementées	78 411		8 012	70 399
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)	**78 411**	**66 793**	**8 012**	**137 193**
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	**651 396**	**238 993**	**8 012**	**882 377**

Subventions d'investissement

Subventions

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
SUBVENTION BUS PREVENTION SEXUALITE					
- ARS			26 793		26 793
- Fondation Crédit Agricole			40 000		40 000
TOTAL			**66 793**		**66 793**

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées	78 411		8 012	70 399
TOTAL (I)	**78 411**		**8 012**	**70 399**
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL (II)				
TOTAL GENERAL (I+II)	**78 411**		**8 012**	**70 399**
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles			8 012	

Description des éléments significatifs ou importants

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	2 946	2 946		
Fournisseurs	70 004	70 004		
Dettes fiscales et sociales	68 671	68 671		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	587	587		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**142 208**	**142 208**		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	22 618
Dettes fiscales et sociales	45 482
Autres dettes	587
TOTAL	**68 687**

Annexes Associations 2019 (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Information sectorielle

Information sectorielle donnée quand l'association établit des comptes distincts pour ses différents secteurs d'activité.

Le plan comptable associatif n'a pas porté atteinte au principe d'unicité du résultat qui peut toutefois être scindé en, d'une part, résultat définitivement acquis, correspondant à la gestion libre et, d'autre part, résultat sous contrôle de tiers financeurs, correspondant à la gestion conventionnée.

Cette information, qui ne peut pas être donnée dans les comptes présentés avant répartition du résultat comptable, est à fournir dans l'annexe.

L'établissement de comptes distincts par secteur d'activité peut résulter d'obligations légales ou réglementaires ou être fait simplement pour l'analyse de gestion interne. Le niveau de détails est à apprécier par l'association dans le respect du principe d'image fidèle et d'importance significative.

	Déficit	Excédent
Parts du résultat sur gestion libre		9 346
Parts du résultat sur gestion conventionnée		
(à détailler par activité et par établissement le cas échéant)		165 095
Activité 1		
Activité 2		
Activité 3		
Résultat comptable		174 441

Passage du résultat comptable au résultat administratif

	Différence de traitement
Résultat comptable	174 441
PROVISION POUR CONGES PAYES ACT	4 923
Résultat administratif	**179 364**

Annexes Associations 2019 (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non cadres	20	
TOTAL	**21**	**0**

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 8816 E.

Autres informations

L'association n'exerce aucune activité susceptible d'être soumise aux impôts commerciaux.

Commodat

Les locaux du 121 chemin Casabona 97410 Saint-Pierre sont mis gratuitement à disposition par la mairie de Saint-Pierre. Ils sont constitués d'une villa de 237 m² sur un terrain de 1024 m².

Aux Membres de l'Assemblée Générale
de l'Association Asetis,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Sid 'Aventure relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association Asetis à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui concerne le principe de séparation des exercices appliquées aux subventions perçues ainsi que sur le choix des clés de répartition retenues pour l'affectation des charges communes aux deux activités de l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint André, le 12 avril 2019



Pierrick MITAINE
Expert comptable,
Commissaire aux comptes